

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N°079_2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
24 NOVEMBRE 2022



Date de la convocation : 18/11/2022

Date d'affichage : 18/11/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 2

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHEL, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Patricia RENAULT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Grégory DEREN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERGES, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle RICHEL

1 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

079_2022

Il est donc proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 à L.542-30, et L.412-6

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Technique,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N°079_2022

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la décision de Monsieur le Maire, présentée au Comité Technique du 1^{er} février 2022, d'une modification de l'organigramme (intégration de la direction des finances au sein du pôle ressources),

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint afin de piloter les services du pôle Ressources, et afin de suppléer, en son absence, le Directeur Général des Services, sous l'autorité du Maire,

Considérant que la commune de Bois-Guillaume compte plus de 2 000 habitants et que par conséquent, cet emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché par voie de détachement,

Considérant l'avis du médecin de prévention et les restrictions médicales de l'agent au grade d'adjoint technique,

Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires,

Service concerné	Grades	Nombre d'emplois tableau effectifs	Nombre de poste concerné	Création /suppression	Motifs	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois tableau effectifs
Direction Générale des Services	Emploi Fonctionnel Directeur Général Adjoint ressources	1	1	Création	Détachement	01/12/2022	2
Direction des Services Techniques	Adjoint technique Service voirie	6	1	Création	Changement d'affectation	01/12/2022	7
	Adjoint technique Service bâtiment	3	1	Suppression	Changement d'affectation	01/12/2022	2

Après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du tableau des effectifs du personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Hélène

SOLER

et

Claire

PEREZ

absentes

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Lionel ANSELMO s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 076-217601087-20221124-079_2022-AI

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N°079_2022

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 5

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : varDateEnvoiPrefecture
Affichage : varDateEnvoiPrefecture
Retrait affichage :



[Handwritten signature]